

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents: LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, FORESTIER ADRIEN, LESPERON DOMINIQUE, HUCK BRIGITTE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, WURTH YVES, OSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir: GALL ALEXIA à HUCKERT KATIA, CAGNINA MARC à SPANGENBERGER GREGORY,

Est absent non excusé: ERATH DIDIER

Secrétaire de séance: SCHLICHTER PASCAL

Nombre de membres afférents au Conseil municipal: 19

Nombre de membres en exercice: 19

Nombre de membres présents: 16

Nombre de votants: 18

Date de la convocation: 10 décembre 2025

DM 38/2025 – AMÉNAGEMENT DU PARC URBAIN – JARDIN DES SOURCES – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE – PLAN DE FINANCEMENT – INTÉGRATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION GRAND EST

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du parc urbain « Jardin des Sources » et le plan de financement adopté lors de la séance du 7 juillet 2025.

Il précise qu'il est proposé d'adopter une délibération modificative afin d'intégrer au plan de financement une demande de subvention de 30.000 € auprès de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population.

PLAN DE FINANCEMENT MODIFIÉ

Dépenses (€)	H.T.	H.T.	Recettes (€)
Travaux	200 000 €	65 000€	État – Fonds Vert
Maîtrise d'œuvre	12 000 €	10 000€	Département (CEA – FST)
Travaux en régie	4 667 €	7 000€	EMS – Vitaboucle
		30 000€	Région Grand Est – Amélioration cadre de vie
		104 667€	Autofinancement
Total dépenses	216 667 €	216 667€	Total recettes

L'ajout de cette subvention permet de réduire le montant d'autofinancement initial, recalculé à 104.667 € soit 48,3% des dépenses globales.

DÉCISIONS MODIFICATIVES PROPOSÉES

Après en avoir délibéré à l'unanimité soit 18 voix POUR, le conseil municipal :

- **ADOpte** la modification du plan de financement intégrant une demande de subvention de **30.000 €** auprès de la Région Grand Est.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention au titre du dispositif régional de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population.
- **CONFIRME** l'ensemble des autres dispositions de la délibération initiale, notamment l'approbation du projet et les demandes de subventions déjà votées.
- **DIT** que le plan de financement modifié se substitue intégralement au précédent.

Pour extrait conforme, le 10 décembre 2025

Le Maire, Alexandre LORENTZ

